

# Rapport de la Commission d'apprentissage à l'Assemblée générale du 4 Mai 1924

CAMARADES,

Sur le fonctionnement de notre école d'apprentissage, qui se poursuit régulièrement, nous n'avons rien de bien particulier à vous signaler. Notre camarade Sintz qui continue à apporter le même dévouement, se déclare satisfait de l'assiduité et du bon vouloir de ses élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année, aussi bien à l'atelier qu'aux cours théoriques.

Nous avons eu le grand regret de perdre par suite de décès, au cours de sa 2<sup>e</sup> année, un de nos meilleurs apprentis, le jeune Foulrier (Eugène), neveu de notre collègue.

Les élèves de 3<sup>e</sup> année, sous la direction compétente de notre camarade Couvrat et des divers chefs d'équipe qui les emploient, s'exercent à mettre en application les excellents principes qu'ils ont acquis pendant les deux premières années.

Nous vous présentons le classement annuel des élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année qui a servi pour la distribution des prix annuelle, laquelle a été présidée, comme vous le savez, par M. Gaston Vidal, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique à ce moment.

Au cours de sa visite, le Sous-Secrétaire, qui était accompagné par M. Labbé, directeur de l'Enseignement technique, a constaté les excellents résultats obtenus par notre méthode d'enseignement et il a déclaré, en insistant sur le sens de sa déclaration, qu'il ne fallait pas prendre pour une flatterie de circonstance mais comme exprimant bien véritablement sa pensée, que notre école d'apprentissage pouvait rivaliser avec les meilleurs établissements similaires existant actuellement.

Comme l'année précédente, et sur l'invitation du Comité de Patronage des Apprentis du 13<sup>e</sup> arrondissement, organisateur, nous avons participé à l'exposition annuelle des travaux des apprentis du 13<sup>e</sup>, installée à la Mairie.

A cette occasion, les récompenses suivantes ont été obtenues :

Une médaille d'argent décernée par le Sous-Secrétaire d'Etat à l'enseignement technique à notre camarade Sintz, professeur des travaux manuels.

Aux apprentis de 2<sup>e</sup> année :

Médaille d'argent offerte par le Comité, Foulrier (Eugène);

Médaille de bronze offerte par le Comité, Gadeceau (Gustave);

Mention honorable offerte par le Comité, Dalbeigue (René).

Aux apprentis de 1<sup>re</sup> année :

Médaille de bronze offerte par le Comité, Oudard (Marcel);  
Mention honorable offerte par le Comité, Weisseback (Pierre).

Chacune de ces récompenses était accompagnée d'une somme variant de 10 à 20 francs.

Sur l'invitation du S. S. E. T., la Commission a émis en principe un avis favorable pour que l'Ecole participe à la section d'Enseignement professionnel à l'Exposition des Arts Décoratifs qui doit avoir lieu à Paris en 1925.

Nous avons eu dernièrement la visite d'un Inspecteur de l'Enseignement technique, industriel lui-même à Paris, qui était chargé spécialement par le S. S. E. T. d'établir un rapport sur notre Ecole d'apprentissage. Ce rapport a été établi à la suite d'une enquête qui n'a pas duré moins d'une journée et demie. Nous en avons eu connaissance et nous avons pu constater qu'il nous était entièrement favorable.

Comme suite à nos demandes de subventions annuelles, nous avons obtenu du S. S. E. T. la somme de dix mille francs, soit le double de l'année précédente; du Conseil Municipal, mille francs, somme égale à l'année d'avant; et du Conseil général, deux cent-cinquante francs, soit cinquante francs d'augmentation.

Toutes ces demandes ont été renouvelées et, étant donné la bonne marche de notre organisation, nous espérons qu'il y sera encore donné suite.

Un de nos apprentis nous ayant quittés avant d'avoir complètement terminé son apprentissage, le Conseil de l'A. O. P. a décidé que s'il faisait son adhésion par la suite à l'Association, il ne serait pas considéré comme apprenti de la maison et rentrerait par conséquent dans le cas des adhérents du dehors et serait, comme eux, astreint au stage d'un an.

La Commission d'apprentissage vous demande d'adopter cette ligne de conduite pour les cas semblables qui pourraient se produire par la suite, indépendamment, bien entendu, des droits que l'A. O. P. se réserve de faire valoir en vertu du dernier paragraphe du contrat d'apprentissage.

Votre Commission vous demande également de décider que, pour avoir droit au tour de rôle des apprentis, ceux-ci devront faire leur adhésion avant l'âge de 21 ans; passé cet âge et remplissant les conditions exigées par l'art. 9 des statuts, ils prendraient la suite du tour de rôle des adhérents du dehors. Prendraient également la suite de ce tour de rôle, les apprentis figurant sur celui qui leur est spécial et refuseraient d'entrer à l'atelier lorsqu'ils seraient appelés.

Pour terminer, nous vous indiquons que vous aurez à renommer ou à remplacer deux membres de la Commission, les camarades Vallier et Rollain, arrivés au terme de leur mandat.

Voici, camarades, le bref résumé des faits ayant marqué le fonctionnement de notre Ecole d'apprentissage, la Commission espère avoir votre approbation et vous donne l'assurance qu'elle continuera à faire de son mieux pour conserver votre confiance.

LA COMMISSION.

### RÉCOMPENSES POUR L'ANNÉE 1922-1923

1 <sup>re</sup> année.		2 <sup>e</sup> année.	
Oudard	55 »	Foulier	80 »
Weisseback	45 »	Gadeceau	75 »
Maurice Génuit	45 »	Dalbeigue	50 »
Gouby	35 »	Bruyère	50 »
Antoine	30 »	Wenz	40 »
Maillard	30 »	Créhange	35 »
Le Pen	20 »	Guittet	30 »
Grivosset	20 »	Maison	30 »
Vacheron	20 »	Legrand	25 »
Lucain	15 »		